



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR
SEANCE DU 15 juillet 2026

DELIBERATION N° 2026-040

Objet : accréditation du certificat « Capacité d'orthophonie »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L. 713-1 à L. 713-9 ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis favorable du Conseil académique du 2 juillet 2026 ;
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé d'Ali DOUAI, Vice-Président Formation et Innovation pédagogique,

Approuve le dossier de demande d'accréditation du certificat « Capacité d'orthophonie ».

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, soit 31 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **33**

Fait à Nice,



Signé électroniquement par Stéphane AZOULAY
Le 22/07/2026 à 14:55

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2026-040**

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION

Université Côte d'Azur
Faculté de Médecine de Nice- Département d'Orthophonie
28 avenue de Valombrose
06100 Nice

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

La formation d'orthophonie est portée par l'Université Cote d'Azur, au sein de la faculté de Médecine de Nice. Le statut de l'Université Côte d'Azur est reconnu en tant que Grand Etablissement (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050011461>).

La formation en orthophonie au sein de l'Université Côte d'Azur est constituée d'un parcours certificat de capacité d'orthophoniste grade master. L'inscription en parcours recherche est possible en cinquième année en complément. Le nombre d'inscrits en Parcours Recherche est limité à 10 et la sélection se fait sur lettre de motivation, qualité du protocole de recherche pour le mémoire de fin d'étude et entretien. Lors d'un Parcours Recherche complémentaire un mémoire de fin d'étude sur article est obligatoire.

Les statuts de l'Université Côte d'Azur sont joints au dépôt de ce dossier.

III - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

- Le numerus clausus au sein du Département d'Orthophonie de Nice est limité à 40 places par an soit un total de 200 étudiants sur les 5 ans de formation. Les places sont actuellement limitées du fait d'un manque de salles disponibles mais le projet est une augmentation de 20 à 25 places en 2027 avec l'ouverture d'une succursale au sein des territoires et l'augmentation de 40 places en 2030 grâce à l'ouverture du Campus Santé actuellement en construction sur Nice (Campus Saint Jean d'Angely).
- Le bassin de recrutement se répartit géographiquement de manière assez large avec des étudiants provenant des différentes régions de la France, de la Corse et des DROM-COM.
- La majorité des étudiants, depuis la sélection via ParcoursSup, sont néo-bacheliers. Plus précisément, en 2025 les étudiants sélectionnés étaient à 62,2% en terminale, 29,9% en réorientation et 7,5% en

reconversion professionnelle. En 2026 les étudiants classés sont à 55,7% issus de terminale, 32,4% en réorientation et 11,9% en reconversion.

IV - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers : SCSP la subvention pour charge de service public des universités
- Humains : 2 enseignants chercheurs (1 PU, 1MCF), 1 enseignant chercheur contractuel à mi-temps (80%), 1 enseignant contractuel temps plein et 1 gestionnaire administratif.
- Locaux : 1 bureau administratif partagé pour la gestionnaire administrative.
1 local pour l'association étudiante (AFON).
4 amphithéâtres et 7 salles de cours partagés avec les autres étudiants en santé (médecine et pharmacie) et 3 salles réservées pour l'orthophonie à la rentrée 2027.
- Ressources disponibles pour les étudiants : les étudiants disposent de l'ensemble des ressources numériques, sociales et associatives de l'Université Côte d'Azur qui sont très riches.

Ils ont ainsi notamment accès à :

Unicasport : la possibilité d'effectuer différentes activités sportives à leur gré avec une seule inscription à l'année. <https://sport.univ-cotedazur.fr/fr/>

Outils numériques et bibliothèque universitaire : dès la rentrée des étudiants de première année l'ensemble des ressources bibliographiques et des outils numériques sont présentés aux étudiants. Plusieurs bibliothèques universitaires sont libres d'accès aux étudiants, réparties sur les différents campus, et une bibliothèque est sur le site de la faculté de médecine (lieu d'enseignement).

Les étudiants disposent d'outils numériques pédagogiques mis à disposition sur leur Intranet et le réseau WIFI Unice-Hotspot offre un accès sans fil à l'Internet sur l'ensemble des campus Université Côte d'Azur. Les salles sont toutes équipées du matériel nécessaire pour les cours à distance en cas d'aménagement spécifique. **Un Centre d'Accompagnement Pédagogique** est également disponible au sein de l'Université Cote d'Azur afin d'accompagner les enseignants dans la transformation numérique de leurs cours.

Associations : différentes associations existent au sein de l'Université Côte d'Azur et permettent de soutenir les initiatives étudiantes. Les membres élus des associations étudiantes siègent au Conseil d'Administration de l'Université Côte d'Azur et leur assure une représentativité. Une étudiante en orthophonie siège en ce sens dans la composante associative santé.

UniCA Culture : un accès à plusieurs événements, notamment des concerts ou du théâtre est proposé à l'ensemble des étudiants d'Université Cote d'Azur tout au long de l'année. <https://culture.univ-cotedazur.fr/>

Le Centre de Santé Universitaire : il permet un accès à des offres de soins gratuites mais également à des aides financières en cas de nécessité. Il comprend notamment des consultations médicales pour l'aménagement des études, une écoute psychologique, des conseils en nutrition, en santé sexuelle ou encore sur les conduites addictives. Au niveau de l'Aide Sociale, des aides peuvent être attribués face à des difficultés financières et un réseau d'écoute avec une assistante sociale est mis en place. <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/sante-aide-sociale>

Activités écoresponsables : Des activités écoresponsables tels que des ateliers participatifs sur le climat ou le numérique sont ouvertes à toute la communauté universitaire.

Le logement, la restauration et le déplacement : Des aides au logement, notamment avec 10 résidences universitaires publiques sur Nice gérées par le CROUS, sont disponibles. Des restaurants universitaires (dont un au sein de la Faculté de Médecine) et des épiceries solidaires permettent de se restaurer et permettent également des distributions de colis alimentaires pour les étudiants par le biais de différentes associations. Enfin, un partenariat entre Université Côte d'Azur et Blablacar daily permet de faciliter les déplacements des étudiants.

V - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Gros Auriane

Professeur des Universités CNU 91- Orthophoniste

VI - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Le Département d'Orthophonie se compose de 2 enseignants chercheurs (PU et MCF CNU 91), 1 enseignant chercheur contractuel à 80% et 1 enseignant contractuel qui coordonnent les commissions pédagogiques, des stages et de la recherche. Une dizaine de MCU et de PU/PH ainsi que 150 enseignants vacataires (en grande majorité orthophonistes) réalisent les enseignements.

VII - EVOLUTIONS MAJEURES DE LA FORMATION RENOVEE

Les évolutions majeures de la formation rénovée portent sur :

- une réduction du volume horaire global avec une volonté de favoriser les travaux en autonomie et les enseignements centrés sur les aspects professionnels dès le premier cycle. Depuis trois ans, afin d'obtenir une réduction cohérente du volume horaire, des évaluations des enseignements et de leur linéarité a été effectuée par la responsable pédagogique. Ainsi les enseignements redondants ou pas assez axés sur les compétences demandées dans la profession ont été réduits ou remplacés.
- une attention portée au bien-être étudiants avec une augmentation des cours dispensés sous forme de situation clinique. En 2023 nous avons mis en place une évaluation des compétences de régulation des émotions dans des situations d'enseignements ou cliniques sous forme de cas virtuels en application mobiles (TeachMod – développement financé par l'Université Côte d'Azur). Nos résultats ont permis de mettre en évidence une absence d'amélioration des compétences de régulation des émotions au long des 5 années de formation (<https://ieeexplore.ieee.org/document/10333180>). Ainsi, depuis 2023, nous avons augmenté les cours de compétences cliniques et les avons intégrés dès la première année des études avec des mises en situation professionnelles.
- l'intégration de l'approche par compétence progressivement depuis deux ans a permis de modifier les pratiques pédagogiques en favorisant les études de cas, mises en situation et lectures critiques d'articles. Ces modifications des pratiques pédagogiques visent à mobiliser les connaissances théoriques de façon intégrée et à développer les compétences cliniques des étudiants dans des situations professionnelles concrètes.

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Le tableau complété est joint à cet envoi.

- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

Projection relative au deuxième cycle :

Le deuxième cycle des études d'orthophonie (niveau master) s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avancée et d'articulation renforcée entre les dimensions clinique, scientifique et organisationnelle, conformément au cadre national rénové.

1. Positionnement du deuxième cycle

Le deuxième cycle (master) constitue une étape centrale dans la formation des étudiants, visant l'acquisition approfondie des compétences cliniques, le développement du raisonnement clinique et l'initiation à la recherche.

Il s'appuie sur les acquis du premier cycle et marque un approfondissement des compétences dans différents champs de l'orthophonie, en lien avec les domaines d'expertise structurants du département.

L'organisation pédagogique repose notamment sur des pôles thématiques (neurodéveloppemental, neurologique, ORL, recherche), qui contribuent à structurer les enseignements et à garantir la cohérence des parcours de formation avec les référentiels de compétences.

2. Évolutions pédagogiques

Dans le cadre de la réforme 2026, le deuxième cycle est amené à renforcer :

- l'approche par compétences, à travers une explicitation des acquis d'apprentissage et une meilleure articulation entre enseignements, stages et évaluations ;
- l'interdisciplinarité, en lien avec les formations de santé de l'UFR, notamment à travers des dispositifs favorisant les échanges avec d'autres disciplines (médecine, maïeutique, kinésithérapie, etc.) ;
- l'intégration des dimensions cliniques complexes, en particulier dans les champs du neurodéveloppement, des pathologies neurologiques acquises et des troubles ORL.

L'organisation en pôles constitue un levier structurant pour accompagner ces évolutions, en permettant une cohérence verticale des enseignements et une progression des compétences sur l'ensemble du cycle.

Des dispositifs pédagogiques spécifiques (analyses de pratiques, séminaires professionnels, situations cliniques complexes, présence de partenaires patients) sont appelés à se développer afin de soutenir le raisonnement clinique et la réflexivité des étudiants.

3. Structuration du cycle et gouvernance

Le pilotage du deuxième cycle repose sur une organisation coordonnée, associant la direction du département, les responsables de pôles, la responsable pédagogique, des stages et de la recherche.

La directrice du département s'assure de la coordination des différents responsables (pôles, pédagogie, stages et recherche) en organisant des réunions mensuelles d'échanges permettant une prise d'avis global et une validation de l'ensemble de nouvelles modalités potentiellement suggérées par les différents responsables. Elle assure une veille sur les avancées et définit, en accord avec l'ensemble des membres du comité directoire, les politiques d'évolution et d'organisation au fil des années.

La responsable pédagogique assure un rôle transversal central dans les modifications pédagogiques, notamment en matière de :

- cohérence globale de la maquette et des modalités de contrôle des connaissances,
- articulation entre les pôles d'enseignement,
- coordination des équipes pédagogiques,
- suivi de la progression des étudiants et harmonisation des pratiques d'évaluation.

Les responsables de pôles contribuent au pilotage pédagogique en structurant les contenus d'enseignement dans leur champ d'expertise et en assurant la cohérence entre enseignements théoriques et cliniques.

La montée en charge des stages cliniques constitue un élément structurant du deuxième cycle. Elle s'appuie sur un encadrement renforcé et une évaluation progressive des compétences, notamment à travers des outils dédiés (grilles d'évaluation, portfolio).

4. Développement du parcours recherche

Le deuxième cycle intègre une dimension structurante d'initiation à la recherche, qui s'appuie sur l'existence d'un parcours recherche déjà créé au sein de la formation depuis 2019.

Ce parcours permet aux étudiants intéressés de s'engager de manière plus approfondie dans une démarche scientifique, en articulation avec les enseignements méthodologiques et le mémoire de fin d'études.

Dans le cadre de la réforme 2026, l'objectif est de consolider et de perfectionner ce parcours, en renforçant :

- la lisibilité du parcours recherche au sein du deuxième cycle,
- l'accompagnement des étudiants dans leurs projets scientifiques,
- l'articulation entre activités cliniques et questionnement de recherche,
- l'intégration des étudiants dans des projets portés par les enseignants-chercheurs du département ou des laboratoires de recherche de l'Université Nice-Côte d'Azur.

Le mémoire de fin d'études constitue un élément central de ce dispositif, en favorisant le développement des compétences en méthodologie, en analyse critique et en production de connaissances.

Le département s'inscrit ainsi dans une perspective de renforcement de l'evidence-based practice, en favorisant les liens entre pratique clinique et recherche scientifique.

À moyen terme, il est envisagé de :

- poursuivre et développer les collaborations avec les laboratoires de recherche de l'Université,

- favoriser la participation des étudiants à des communications scientifiques (journées d'étude, congrès),
- encourager, pour les étudiants intéressés, la poursuite d'études en doctorat.

Cette dynamique repose sur les activités de recherche portées au sein du département, notamment sous l'impulsion de la direction et des enseignants-chercheurs impliqués dans les différents pôles d'expertise. L'implication de la direction du département, en tant qu'acteur de la recherche, constitue un levier structurant pour le développement de ce parcours.

5. Perspectives

À moyen terme, le deuxième cycle a vocation à évoluer vers :

- une structuration encore plus lisible des parcours, en lien avec les pôles thématiques du département ;
- un renforcement des interactions entre formation académique et terrain professionnel, notamment via les stages et les interventions de professionnels ;
- une consolidation du pilotage pédagogique, reposant sur une meilleure formalisation des processus et une coordination renforcée entre les acteurs ;
- une amélioration continue de la formation, fondée sur les retours des étudiants et les travaux des instances pédagogiques du département.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de qualité et d'adaptation aux exigences de la formation universitaire en santé, dans un contexte de transformation du cadre réglementaire et pédagogique.

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

1. Accompagnement pédagogique individualisé :

- Identification forte des personnes ressources (responsables des commissions) dès l'entrée au CF
- Suivi individuel en rendez-vous pédagogiques sur demande par mail ou directe auprès des personnes ressources
- Aménagements automatiques en cas de besoins familiaux, travail ou conditions médicales
- Centre de soin Universitaire gratuit avec séances de suivi psychologiques accessibles par Doctolib, aménagements médicaux pérennisés si besoin

2. Tutorat en place depuis le COVID

- Géré par l'association étudiante AFON (Association des Futurs Etudiants Orthophonistes de Nice)
- Demandes auprès du BDE (bureau des étudiants) sans intervention de l'équipe pédagogique.

3. Le BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) de Nice.

Le BAPU offre à tous les étudiants des Alpes-Maritimes un soutien psychologique 100% pris en charge par les organismes de sécurité sociale, confidentiel et facile d'accès, proposant des consultations individuelles et des psychothérapies avec des psychiatres et psychologues.

4. Les différentes commissions composant le Département d'Orthophonie de Nice.

Le Département d'Orthophonie de Nice est composé de 3 commissions spécifiques permettant un suivi personnalisé et une écoute régulière des étudiants.

La commission pédagogique est coordonnée par la responsable pédagogique (enseignant-chercheur contractuel). Elle se réunit tous les mois afin de vérifier la cohérence des enseignements, réfléchir autour des problématiques étudiantes, et développer de nouveaux moyens pour renforcer la continuité pédagogique. Elle organise tous les ans une réunion avec l'ensemble des enseignants pour apporter un éclairage sur les modalités pédagogiques souhaitées et recueillir les besoins et opinions.

La commission des stages est coordonnée par la responsable des stages (MCU). Elle se réunit tous les mois afin de réfléchir aux différents problèmes liés aux stages et à leur validation, établir les agréments des maîtres de stages et les vérifier et discuter des voies d'amélioration et de leur mise en place (telles que la mise en place d'un portfolio numérique ou l'élargissement des stages aux territoires). Elle propose tous les ans une réunion aux maîtres de stages afin d'expliquer les nouvelles modalités en vigueur ou les rappeler et discuter des éventuelles problématiques rencontrées.

La commission de la recherche est coordonnée par la responsable de la recherche (PU). Elle se réunit tous les mois pour discuter des sujets de recherche et de mémoires, de l'évolution des modalités et des enseignements, de la collaboration avec les laboratoires ou encore des partenariats et événements scientifiques sur Nice et les territoires. Elle propose tous les ans une réunion aux directeurs de mémoire pour expliquer ou rappeler les modalités en vigueur et discuter des éventuelles problématiques rencontrées lors de l'encadrement des étudiants dans leurs travaux de fin d'étude.

Le bureau du DON rassemble l'ensemble des commissions deux fois par mois et est coordonné et animé par la directrice du Département d'Orthophonie (PU). C'est dans ce cadre que sont validées les nouvelles initiatives proposées par les différents responsables. Cette réunion permet également un partage des informations pour une meilleure communication et organisation entre les commissions. Une présence et une participation étudiante est proposée en fin de réunion si les élus étudiants en font la demande.

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation de la formation et des enseignements est régulière notamment par :

- le rapport de la maison de l'EAV (Evaluation-Amélioration-Valorisation des Formations et des Enseignements) au sein de l'Université Côte d'Azur qui permet une évaluation anonyme des étudiants de leur formation et des différents enseignements par semestre. Cette évaluation est prise en compte dans un objectif d'amélioration pédagogique en discussion partagée avec les différents enseignants.
- la participation des représentants étudiants au Conseil du DON.

Le Conseil du Département d'Orthophonie de Nice se rejoint tous les deux mois avec les représentants des différentes promotions d'étudiants. Le conseil permet à la fois l'information des étudiants et la validation des décisions prises mais un temps est également prévu en fin de conseil pour que chaque représentant élu puisse s'exprimer pour sa promotion et poser les questions qu'il souhaite.

- la participation d'un représentant étudiant et d'un expert externe au Conseil de Perfectionnement.

Le Conseil de Perfectionnement se déroule chaque année à la mi-juin. Il a pour objectif de présenter les évolutions et missions menées au cours de l'année par chaque responsable et permet également une évaluation de l'année par les représentants étudiants de l'ensemble des améliorations possibles et des contraintes rencontrées. Un expert externe est également présent et permet d'assurer un regard neutre et un avis extérieur sur l'ensemble des voies d'amélioration proposées.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Partenariats mis en place :

- Partenariat avec la Préfecture des Alpes-Maritimes dans le cadre d'une mission de Prévention dans les écoles des Quartiers Prioritaires de la Ville de Nice, dans le cadre de la politique nationale QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville).
- Partenariat avec la faculté de médecine de Québec pour favoriser les échanges étudiants (accueil des étudiants en orthophonie de Québec et possibilité pour les étudiants de Nice d'aller faire des stages et enseignements à Québec).
- Partenariat avec le réseau européen EES (<https://www.stutteringspecialization.eu/>). L'objectif de la Spécialisation européenne du bégaiement (ESS) est de fournir aux orthophonistes des connaissances et compétences avancées afin d'atteindre un haut niveau de compétence dans le domaine de pratique spécialisé du bégaiement. Ce cursus de spécialisation réunit l'expertise et les points de vue de nombreux spécialistes de l'UE dans un cadre clair et global.

Partenariats envisagés :

- Pour le second cycle, nous envisageons un partenariat pour 2 unités d'enseignement via Contrôle continu sur raisonnement clinique et élaboration du plan d'intervention avec le CFUO Paris. Il permettra de mutualiser les expertises pour proposer aux étudiants des CFUO de Nice et de Paris des études de cas à la fois plus diverses et plus spécifiques.

- Un des grands projets que nous portons pour 2027 est également l'ouverture d'une succursale du CFUO de Nice à la Seyne Sur Mer sur un campus connecté de l'Université Cote d'Azur.

Ce projet répond à de nombreux besoins :

- augmenter notre Numerus Clausus (+ 25 places) ce qui permettra une augmentation de 65,2% par année pour un total de 325 étudiants au total sur les 5 années. Cette augmentation conséquente permettra de former un plus grand nombre d'orthophonistes et de répondre aux besoins et à la pénurie actuelle sur le terrain.
- répondre aux besoins de professionnels de santé au sein des territoires. En effet, les territoires restent les plus dépourvus de soignants. Le lieu de stage des étudiants déterminant le plus souvent leur lieu d'installation, créer une succursale permettra d'augmenter les orthophonistes stagiaires mais aussi les futurs orthophonistes dans les territoires.
- la nécessité d'avoir davantage de maîtres de stages. L'augmentation du Numerus Clausus et le renforcement de la pratique demandent également d'avoir plus de maîtres de stage. Alors que nous rencontrons déjà des difficultés à combler l'ensemble des besoins étudiants avec les maîtres de stage agréés à Nice, ouvrir une succursale dans les territoires permettra l'ouverture de nouveaux lieux de stage et l'agrément de nouveaux maîtres de stage.

Le format envisagé doit également répondre aux évolutions sociétales :

-la possibilité d'accueillir des étudiants en reconversion qui ont souvent un projet réfléchi et mature mais qui renoncent à une formation en orthophonie du fait de la nécessité d'une présence en cours constante.

-la possibilité d'accueillir des étudiants des territoires qui n'ont parfois pas la possibilité financière d'accéder aux logements dans les villes des CFUO.

-l'augmentation et le recours grandissant à des outils numériques innovants permettant une formation personnalisée et adaptable tout en garantissant une qualité de formation pour les étudiants qui auraient des contraintes géographiques ou personnelles.

Le format envisagé est ainsi :

-une inscription sous des modalités d'entrée spécifiques : projet professionnel argumenté de reconversion ou avec une nécessité géographique ou financière nécessitant la possibilité de disposer de cours en modalité asynchrone et d'un tutorat personnalisé.

-une possibilité de cours synchrones ou asynchrones en distanciel avec une rediffusion des cours de Nice directement sur la succursale et des mêmes cours enregistrés disponibles en asynchrones.

-un programme personnalisé pour chaque étudiant, selon les besoins spécifiques et le projet de formation, alternant modalités asynchrones et synchrones avec un tutorat obligatoire pour tous à hauteur d'une demi-journée par semaine par le responsable de la succursale (PU).

Un projet similaire étant porté par le CFUO de Paris un partenariat est également envisagé au niveau de la recherche pédagogique pour une évaluation commune de l'efficacité sur la formation des étudiants dans la démarche d'Approche Par Compétences d'un parcours personnalisé de ce type.

XII – AVIS DES INSTANCES

Joindre :

1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ